

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

### **Droit des assurances sociales (4DR1007)**

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	<b>oral: 15 min</b>	<b>3</b>
<b>Préalable au master en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	<b>oral: 15 min</b>	<b>3</b>

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

#### **Période d'enseignement:**

- Semestre Automne

#### **Equipe enseignante:**

DUPONT Anne-Sylvie, Professeure extraordinaire, et son assistant(e).

#### **Objectifs:**

Au terme de l'enseignement, les étudiants doivent avoir acquis une connaissance générale des assurances sociales et de la législation à laquelle elles sont soumises. Ils doivent notamment maîtriser les principes généraux qui régissent cette matière ainsi que les caractéristiques principales de chaque branche d'assurance sociale. Ce cours est également l'occasion d'aborder les règles générales de coordination entre les prestations versées par les différentes assurances, ainsi que les principes généraux du contentieux.

#### **Contenu:**

Après une présentation de l'histoire et du développement du droit suisse de la sécurité sociale, le cours est l'occasion de présenter plus particulièrement les notions générales contenues dans la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), avant d'aborder les lois qui régissent les principales branches des assurances sociales : assurance-maladie (LAMal), assurance-accidents (LAA), assurance-vieillesse et survivants (LAVS), assurance-invalidité (LAI), prévoyance professionnelle (LPP) et assurance-chômage (LACI). Dans la mesure nécessaire, les projets législatifs ainsi que les révisions en cours sont présentés et discutés en cours. La matière est complétée par les travaux interdisciplinaires de droit du travail et de la protection sociale.

#### **Forme de l'évaluation:**

Examen oral de 15 minutes, sans temps de préparation. Les étudiants peuvent avoir à disposition les textes des lois étudiées, raisonnablement annotés. Tout autre matériel est interdit.

#### **Documentation:**

Les documents de cours sont mis régulièrement à disposition des étudiants (portail de cours Moodle). Ils comprennent, notamment, un document de l'OFAS (tableaux synoptiques) et les présentations PowerPoint de la matière traitée durant les cours. Des précisions seront données à ce sujet lors du premier cours.

#### **Forme de l'enseignement:**

Cours ex cathedra, avec cas pratiques intégrés.